

**RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL DE L'EPS DE
BETHUSY DU 17 MARS 2023
PREAVIS DE GREVE POUR LE MARDI 28 MARS**

**Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier ;
Madame la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli ;
Madame la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des
ressources humaines, Mme Gorrite ;
Monsieur le chef du Département de l'enseignement et de la formation
professionnelle, M. Borloz.**

L'Assemblée générale (AG) de l'EPS de Béthusy s'est réunie vendredi 17 mars dernier car elle a constaté que le Conseil d'Etat (CE) refuse toujours de revenir sur l'indexation des salaires 2023 et n'apporte aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics. C'est pourquoi, l'AG a voté, à l'unanimité, un préavis de grève pour l'après-midi du mardi 28 mars. Ce dernier sera mis à exécution dans le cas où le CE ne ferait pas de proposition significative lors des négociations du 22 mars prochain. Ce préavis devra donc être confirmé lors de l'AG de la fonction publique et parapublique du 22 mars au soir.

Les salariés réunis ce jour sont en effet indignés par l'attitude du CE et la déconsidération exprimée à l'attention de celles et de ceux qui sont le service public et parapublic. Ils rappellent leur revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exigent du CE qu'il décide de mesures de compensation salariale concrètes et chiffrées pour 2023, permettant de maintenir le pouvoir d'achat du personnel. L'AG demande que ces mesures s'appliquent de manière semblable entre tous les employés du secteur public et parapublic.

De plus, l'AG du personnel de l'EPS de Béthusy s'engage à :

- soutenir les délégations qui se rendront à la séance de négociations avec le CE le 22 mars prochain et exige du CE qu'il communique au préalable une proposition chiffrée ;
- participer à l'AG du personnel le 22 mars prochain à 19h pour prendre connaissance du résultat de la rencontre entre le CE et les délégués des organisations syndicales et décider des suites de la mobilisation ;

- se mettre en grève l'après-midi du mardi 28 mars et à participer à la manifestation en fin de journée à Lausanne si les négociations n'aboutissent pas à une proposition acceptable ;
- participer à toutes les formes de mobilisation qui seront proposées par les syndicats pendant la semaine du 27 au 31 mars.

En vous souhaitant bonne réception du document, nous vous prions de recevoir, Madame La Présidente du Conseil d'Etat, Madame la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Madame la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources Humaines et Monsieur le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, nos meilleures salutations.

Résolution votée à l'unanimité par les personnes présentes à l'AG.

Lausanne, le 17 mars 2023

Copies à : SSP Vaud, FSF, SUD